

À TOUT INTÉRESSÉ DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Conformément au règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanismes n° 116

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que lors d'une séance ordinaire qui se tiendra, le **10 mai 2022**, au Pavillon Wilson situé au 4b de la rue Principale, à Coteau-du-Lac, le Conseil statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1	Adresse civique :	11 rue Jeanne-D'Arc-Charlebois
	Numéro de cadastre :	5 785 777
	Nature et effets de la demande :	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter la superficie d'un patio surélevé à 41% du bâtiment principal au lieu de 30%. <p>Afin de rendre conforme la construction d'un patio surélevé au règlement de zonage n° URB 300</p>
2	Adresse civique :	29 rue Séguin
	Numéro de cadastre :	2 380 080
	Nature et effets de la demande	<ul style="list-style-type: none"> Régulariser la marge avant du bâtiment principal à 4,33 mètres au lieu de 7,6 mètres. <p>Afin de rendre conforme la nouvelle construction résidentielle au règlement de zonage n° URB 300</p>
3	Adresse civique :	230 chemin Saint-Emmanuel
	Numéro de cadastre :	3 156 874
	Nature et effets de la demande	<ul style="list-style-type: none"> Diminuer la marge latérale de l'écurie à 2,21 mètres au lieu de 4 mètres. <p>Afin de rendre conforme le bâtiment agricole au règlement de zonage n° URB 300</p>

Toute personne intéressée par les demandes pourra se prononcer lors de cette séance.

DONNÉ à Coteau-du-Lac ce 20^e jour du mois d'avril 2022



Chantal Paquette, OMA
Assistante-greffière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE VAUDREUIL-SOULANGES
VILLE DE COTEAU-DU-LAC

Je, soussignée, assistante-greffière de la Ville de Coteau-du-Lac, MRC de Vaudreuil-Soulanges, certifie que j'ai publié l'avis public portant sur les demandes de dérogations mineures, conformément à la loi, en affichant et en publiant une copie de cet avis, à chacun des endroits suivants :

- Dans le journal St-François, édition du 20 avril 2022;
- Sur le babillard de l'hôtel de ville et sur le site Internet de la Ville, le 20 avril 2022.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Coteau-du-Lac, ce 20 avril 2022.


Chantal Paquette, OMA
Assistante-greffière